



Enquête publique

Alpage INTERALP – Mondralèche – Eau potable: assainissement de la chambre de dégazage et remplacement du béliet hydraulique.

– Requéraut: INTERALP, par M. Fernand Emery, route du Sergnou 165, 1978 Lens

Auteur du projet: Guyaz Méry, rue de la Dent-Blanche 20, 1950 Sion

Coordonnées: 2'600'993 / 1'132'887

Zones PAZ: zone agricole 2, zone de protection du paysage superposée.

En application de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 et d'entente avec l'Office des améliorations structurelles, INTERALP soumet à l'enquête publique le projet définitif «Eau potable: assainissement de la chambre de dégazage et remplacement du béliet hydraulique».

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation globale du projet, peut être consulté durant trente jours auprès du bureau communal d'Icoigne ainsi qu'auprès de l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, Service de l'agriculture, Office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Châteauneuf-Sion, dans les trente jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Icoigne, le 4 septembre 2020

L'Administration communale

